



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Évolution du surendettement des ménages dans le département

Gap, le 14/02/2022

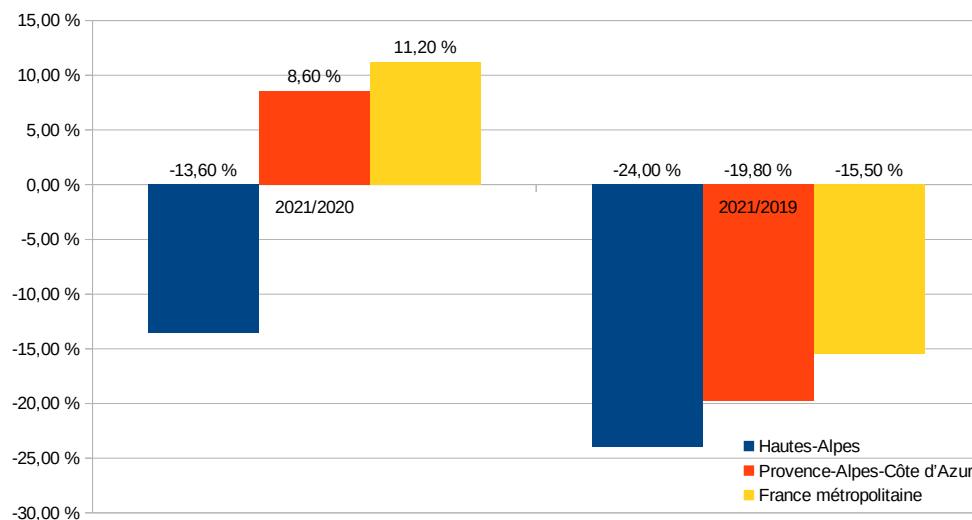
Une baisse de 24 %

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés **baisse de 24%** dans le département des Hautes-Alpes par rapport à 2019, année de référence compte tenu d'une année 2020 atypique. Sur cette même période, le repli est de 20% dans la région et de 15% en France métropolitaine.

**203 dossiers** ont été déposés dans le département de Hautes-Alpes au cours de l'année, dont environ 67 % par des personnes ayant eu recours à la procédure pour la première fois.

Dans le département en 2021, l'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à **14 086 euros** contre 17 824 euros dans la région et 16 075 euros en France.

Dans le département des Hautes-Alpes, comme dans le reste de la France, **la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages.**



**42% des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes**, y compris avec effacement partiel (contre 45% dans la région et 49% en France).

### Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes

**50 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département** (contre 42% dans la région et 40% en France).

Les dossiers sont examinés par la Commission de surendettement. Si elle estime que la situation financière du débiteur est **irréremédiablement compromise**, c'est-à-dire sans possibilité à court ou moyen terme de régler tout ou partie de son endettement, elle peut imposer un rétablissement personnel qui se traduit par **un effacement partiel ou total des dettes du déposant**.

Le département des Hautes-Alpes compte 172 situations de surendettement pour 100 000 habitants. La France compte 225 situations de surendettement pour 100 000 habitants. La Banque de France a mis en place dans le département :

- **un correspondant inclusion financière (CORIF)** qui a pour objet d'être l'interlocuteur privilégié des intervenants sociaux et bancaires du département sur les sujets relatifs l'inclusion financière;
- **un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF)** qui, sous présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 10 à 15 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans [l'enquête typologique 2021](#).

Les particuliers se trouvant dans une situation financière délicate sont invités à contacter un travailleur social (Maisons des solidarités, Centres communaux d'action sociale, etc.) pour une aide à la saisie du dossier. Ce dernier peut être rempli [en ligne](#), ou bien envoyer en version papier à l'adresse Banque de France - TSA 50120 – 75035 PARIS CEDEX 01.

## **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)

Préfecture des Hautes-Alpes